

Décision 12-D-21 du 18 octobre 2012

relative à des pratiques relevées dans le secteur de la livraison de bagages à l'aéroport de Paris-Charles-de-Gaulle

Posted on: 19 octobre 2012 | Secteur(s) :

TRANSPORTS

Présentation de la décision

Informations sur la décision

Origine de la saisine

Baggage Home

Dispositif(s)

Irrecevabilité

Non-lieu

Entreprise(s) concernée(s)

Aéroports de Paris (ADP)

Lire

le texte intégral de la décision

104.95 Ko